



Communiqué de presse

Berne, le 22 juin 2022

Risques d'incendie liés à la foudre : le CIPI recommande l'installation de paratonnerres

Les services météorologiques annoncent de nombreux orages pour les jours à venir. En raison de ces prévisions, le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI souhaite rendre attentif aux dangers des impacts de foudre pour les bâtiments. Il recommande également l'installation de paratonnerres, qui protègent de manière optimale les bâtiments des conséquences de la foudre.

La Suisse enregistre entre 60 000 et 80 000 éclairs par an, et un bon nombre d'entre eux tombent sur des bâtiments. La foudre est ainsi à l'origine d'un dommage de bâtiment sur trois dans notre pays. Lors d'un impact de foudre, une quantité gigantesque d'énergie est libérée en une fraction de seconde, et les températures mesurées peuvent atteindre 30 000°C. Si la foudre frappe un bâtiment non protégé, un incendie peut se déclarer en un rien de temps ; il est donc d'autant plus important de bien protéger son bâtiment contre la foudre.

Les systèmes de protection contre la foudre offrent la meilleure protection : ils conduisent de manière contrôlée la foudre vers la terre en passant par l'extérieur du bâtiment et contribuent également à empêcher la foudre de provoquer des tensions dangereuses dans le bâtiment. Bien que l'installation d'un tel système ne soit prescrite que pour les bâtiments particulièrement à risque, le CIPI recommande une installation généralisée.

Mesures de précaution à prendre durant les orages dans les bâtiments non équipés d'un paratonnerre

- Éviter tout contact avec les conduites métalliques, soit les conduites de gaz et d'eau, les lignes de télévision par câble et les lignes électriques, ainsi que les câbles d'antenne et de toutes les installations électriques.
- Il est préférable d'installer des systèmes de protection contre les surtensions sur les appareils électriques sensibles tels que les téléviseurs et les ordinateurs. Les prises de ces appareils doivent sinon être débranchées par temps d'orage.
- Éviter de se doucher ou de prendre un bain.
- C'est au milieu de la pièce que l'on est le plus en sécurité. L'intérieur d'une voiture, d'un wagon de chemin de fer ou d'un camping-car offre aussi une bonne protection.



Pour plus de conseils de sécurité, rendez-vous sur bfb-cipi.ch/foudre

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI

T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies ainsi que des dommages qu'ils causent aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif. Son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Vous trouverez désormais nos dernières contributions au sujet de la protection incendie sur les médias sociaux :

